



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 27 août 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Renforcer la prévention et l'inclusion pour protéger tous les enfants face au risque de noyade

Marie Barsacq, ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative et Charlotte Parmentier-Lecocq, ministre déléguée chargée de l'Autonomie et du Handicap ont réuni hier les représentants des élus locaux, des associations et les services de l'État afin d'échanger sur les drames de noyade survenus cet été, impliquant notamment plusieurs enfants en situation de handicap.

À l'issue de cette rencontre, les deux ministres tiennent à exprimer leur solidarité avec les familles touchées et annoncent une mobilisation renforcée, coordonnée entre l'État et les acteurs de terrain, pour prévenir de tels accidents.

Un engagement commun pour protéger et inclure

Les échanges ont confirmé la nécessité d'agir conjointement pour que chaque enfant, y compris le plus vulnérable, puisse accéder à des activités sportives et de loisirs en toute sécurité.

Priorités arrêtées :

1. Prévention et formation

- Renforcer la prise en compte du handicap dans les formations d'animation (BAFA, BAFD).
- Développer des modules spécifiques « handicap et vigilance aquatique ».
- Revoir les documents de référence pour l'accueil collectif de mineurs en situation de handicap.

2. Accompagnement des familles et des équipes

- Mieux préparer en amont l'accueil de l'enfant en situation de handicap, en évaluant ses besoins avec la famille afin d'adapter l'organisation et la vigilance des équipes.
- Renforcer la communication ciblée sur le handicap dans le cadre de la campagne annuelle de prévention des noyades.

3. Apprentissage de la natation et sécurisation des baignades

- Déployer des programmes existants de type « 1, 2, 3 Nagez ! », soutenus par le fonds de dotation national créé dans le cadre de l'héritage des Jeux.
- S'interroger sur la création de sites de baignades sécurisés et renforcer le volume de maîtres-nageurs pour encadrer les baignades.

Déclarations

Marie Barsacq, ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative :

« Notre priorité est claire : garantir à chaque enfant un accès sécurisé et inclusif aux activités sportives et de loisirs. C'est avec les élus locaux, les associations et les services de l'État que nous allons y parvenir. »

Charlotte Parmentier-Lecocq, ministre déléguée chargée de l'Autonomie et du Handicap :

« Protéger les enfants les plus vulnérables est un impératif collectif. L'inclusion ne doit jamais rimer avec improvisation : elle suppose préparation, vigilance et soutien. »

Une responsabilité partagée

Un groupe de travail dont le pilotage sera confié à la délégation interministérielle en charge des troubles du neurodéveloppement sera lancé sur l'aisance aquatique des enfants présentant des troubles du spectre autistique. Ce groupe de travail, prévu par la stratégie nationale consacrée aux troubles du neurodéveloppement permettra d'assurer un dialogue régulier avec les collectivités, les associations, les services de l'État et les structures médico-sociales pour traduire ces orientations en actions concrètes et durables.

Protéger et inclure tous les enfants, c'est l'objectif que nous portons ensemble.

Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative

Bureau de la délégation de la communication Jeunesse et Sports

presse@jeunesse-sports.gouv.fr

01 55 55 98 25 – 06 77 37 44 37

Ministère chargé de l'Autonomie et du Handicap

sec.presse.ah@social.gouv.fr